



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019

ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_176-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 34 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-176 : FIN DU PARTENARIAT AVEC LA FAL

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La délibération n° 2018-143 du 29 octobre 2018 avait permis de mettre en place un partenariat avec la FAL pour deux missions :

- 1) Un accompagnement pédagogique dans le cadre de la réorganisation des ALSHs,
- 2) La gestion des ressources humaines pour les agents non titulaires des ALSHs (contrats, paie, congés, arrêt maladie).

Après une année d'exécution, ce partenariat n'a pas été à la hauteur des attentes sur les deux volets :

- Pédagogique : seulement 2 demi-journées de formation ont été organisées en 2019.
- RH : Vérification nécessaire par un agent de la CCPL pour les contrats et les bulletins de salaire (erreurs fréquentes, recherche et recrutement assurés par les services de la CCPL dont les directeurs des ALSHs...)

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- de mettre fin à la convention avec la FAL ;
- d'assurer la gestion directe des contrats de tous les agents des ALSHs.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

